

**RÈGLEMENT NUMÉRO 394-01-25  
 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 394-25 SUR LA TARIFICATION 2025 DE CERTAINS SERVICES  
 AFIN D'AJOUTER LA TARIFICATION DU PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

**QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD, COMME SUIIT :**

**ARTICLE 1**

Le règlement 394-25 est modifié afin d'ajouter la Section III.1 « Parc régional de la Rivière-du-Nord » se lisant comme suit :

**SECTION III.1  
 PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

**7.2 TARIFICATION AU PARC RÉGIONAL**

7.2.1 L'accès au Parc régional de la Rivière-du-Nord est gratuit pour les résidents de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie sur présentation d'une preuve de résidence.

À défaut de preuve de résidence, le tarif des non-résidents s'applique.

**DROITS D'ACCÈS ET LOCATION D'ÉQUIPEMENTS**

<b>Tableau 1.1 – Droits d'accès</b>				
<b>Type d'accès</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Tarif haute saison (mai à oct.)</b>	<b>Tarif basse saison (nov. à avril)</b>	
Accès quotidien	Adulte (13 ans et +)	11,50 \$	8,70 \$	
	Enfant (6 à 12 ans)	6,75 \$	3,90 \$	
	Enfant (0 à 5 ans)	0 \$	0 \$	
Passe annuelle	Aîné (65 ans et +)	70,00 \$		
	Adulte (13 ans et +)	80,00 \$		
	Enfant (6 à 12 ans)	40,00 \$		
	Famille (2 adultes et enfants)	172,00 \$		
	Passe corporative (avec entente)	40,00 \$		
	Carte privilège	40,00 \$		
Groupe (sur réservation ou entente annuelle)	Forfait (25 %)	Adulte (13 ans et +)	8,75 \$	6,50 \$
		Enfant (6 à 12 ans)	5,00 \$	3,00 \$
		Enfant (0 à 5 ans)	0 \$	0 \$
	Groupe 15-49 (25 %)	Adulte (13 ans et +)	8,75 \$	6,50 \$
		Enfant (6 à 12 ans)	5,00 \$	3,00 \$
		Enfant (0 à 5 ans)	0 \$	0 \$
	Groupe 50+ (30 %)	Adulte (13 ans et +)	8,00 \$	6,00 \$
		Enfant (6 à 12 ans)	4,75 \$	2,75 \$
		Enfant (0 à 5 ans)	0 \$	0 \$

\* Gratuit pour les accompagnateurs à un ratio de 1 pour 10 jeunes. Si plus, ajouter le tarif adulte groupe.  
 \*\* Gratuité aux résidents des villes possible avec entente de partenariat.

Tableau 1.2 – Location d'équipements récréatifs				
Saison	Équipements	Catégorie	Tarif demi-journée	Tarif journée
Hiver	Skis de fond	Adulte	13,00 \$ pour 2 heures	17,00 \$
		Enfant	10,00 \$ pour 2 heures	14,00 \$
		Ski – Bâtons ou Bottes seulement	N/D	6,00 \$
		Frais de retard	5,00 \$ / heure sup.	
	Raquettes	Adulte	12,00 \$ pour 2 heures	16,00 \$
		Enfant	8,00 \$ pour 2 heures	10,00 \$
		Frais de retard	5,00 \$ / heure sup.	
Autres	Traîneaux rigides	5,00 \$ pour 3 heures	N/D	
Été	Pêche	Canne à pêche seulement	N/D	10,00 \$
		Chaudière	N/D	5,00 \$
		Kit de pêche complet (incluant les vers de terre)	N/D	15,00 \$
	Randonnée	Brouette	N/D	10,00 \$
		Poussette	N/D	10,00 \$
		Joëlette	35,00 \$ pour 3 heures	N/D

Tableau 1.3 – Location d'espaces et de bâtiments						
Espaces et bâtiments*		Tarif de l'heure	4 à 6 heures		Plus de 6 heures	
			Tarif de l'heure (rabais de 25 %)		Tarif de l'heure (rabais de 35 %)	
Zone ou plateau d'activité – sans exclusivité**	1 zone	35,00 \$	26,25 \$	105,00 \$	22,75 \$	182,00 \$
	2 zones	50,00 \$	37,50 \$	150,00 \$	32,50 \$	260,00 \$
	3 zones ou plus	70,00 \$	52,50 \$	210,00 \$	45,50 \$	364,00 \$
Espace exclusif***	Abri communautaire	75,00 \$	56,25 \$	225,00 \$	48,75 \$	390,00 \$
	Îles	125,00 \$	93,75 \$	375,00 \$	81,25 \$	650,00 \$

\* Cinq zones : Secteur énergie (à l'ouest de la rivière – excluant l'abri communautaire et la zone de jeux), Secteur Wilson, Secteur les Îles, l'abri communautaire et la zone jeux.  
\*\* Réduction de 25 % aux organismes reconnus dans les politiques de reconnaissances et de soutien des municipalités du territoire de la MRC Rivière-du-Nord.  
\*\*\* Service de préposé non inclus en dehors des heures d'ouverture.

Tableau 1.4 – Location de matériel	
Matériel	Tarif à la location
Arche de mariage	75,00 \$
Banc de mariage	25,00 \$
Lutrin	25,00 \$
Table artisanale	25,00 \$
Système de son	120,00 \$
Bancs de bois 3 à 5 places (à l'unité)	5,00 \$
Chaise pliante (à l'unité)	3,00 \$
Micro et pied de micro	60,00 \$
Projecteur et écran	50,00 \$
Table de 6 pieds (à l'unité)	12,00 \$
* Service de préposé-gardien non inclus en dehors des heures d'ouverture.	

<b>Tableau 1.5 – Location de services</b>	
<b>Ressources</b>	<b>Tarif</b>
Véhicule de transport d'équipement	25,00 \$
Employé – préposé à la surveillance et logistique	25,00 \$
Employé - Animation	50,00 \$
Ménage	200,00 \$ l'unité
Électricité	1,00 \$ /heure

Les tarifs affichés aux tableaux sont sujets aux taxes applicables au Québec.

### ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(SIGNÉ)

\_\_\_\_\_  
Xavier-Antoine Lalande  
Préfet

(SIGNÉ)

\_\_\_\_\_  
Guillaume Laurin-Taillefer  
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion : 30 avril 2025  
Dépôt du projet de règlement : 30 avril 2025  
Adoption du règlement : 28 mai 2025  
Entrée en vigueur : 3 juin 2025

### COPIE CONFORME

*(sujette à ratification par le Conseil)*

Certifiée ce 3 juin 2025



\_\_\_\_\_  
Guillaume Laurin-Taillefer, avocat  
Directeur général et greffier-trésorier